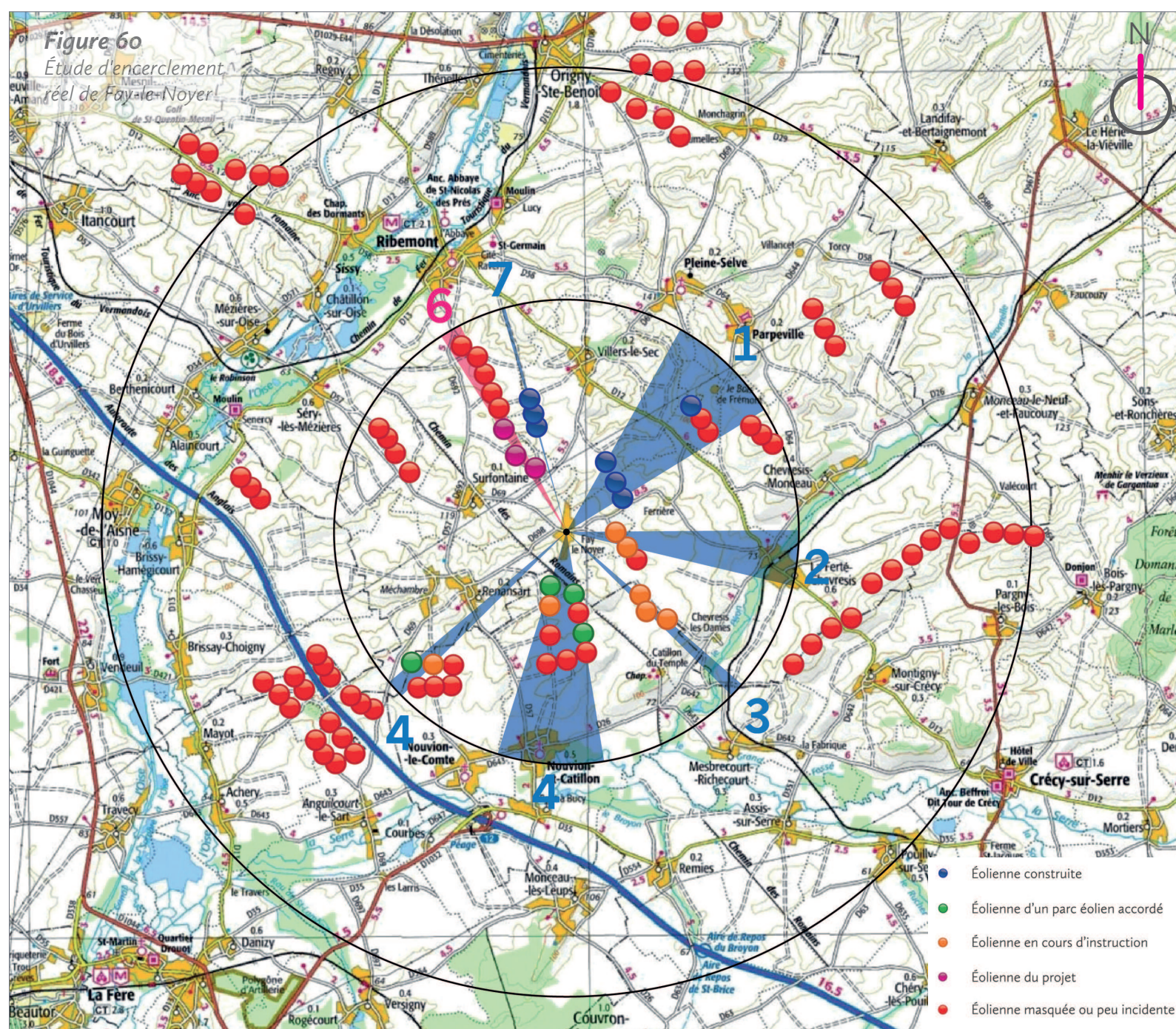


## Étude d'encerclement réel

Figure 59  
Tableau de synthèse de l'étude d'encerclement théorique et réelle

|   | Village étudié         | Secteur angulaire du projet dans les 5 km | Indice de densité | Seuil d'alerte | Cumul angulaire | Seuil d'alerte | Plus grand espace de respiration | Seuil d'alerte |
|---|------------------------|---|-------------------|----------------|-----------------|----------------|----------------------------------|----------------|
| 1 | Fay-le-Noyer théorique | 5   | 0,27              | Atteint        | 175             | Atteint        | 31                               | Atteint        |
| 2 | Fay-le-Noyer réel      | 5   | 0,25              | Atteint        | 85              | En-dessous     | 97                               | Atteint        |



### Commentaires

Depuis cette sortie ouest de Fay-le-Noyer, plusieurs parcs et projets éoliens sont masqués. Les éoliennes masquées, ou très peu incidentes, sont notées en rouge sur le diagramme ci-contre.

Dans le périmètre de 0 à 5 km, une partie du parc et le projet en instruction du secteur 1, Vieille Carrière, est invisible, ce qui entraîne la réduction de l'angle de ce secteur. Il en va de même pour le secteur 2 car une éolienne parmi les trois du projet éolien en instruction de Vieille Carrière est masquée par un arbre du hameau. Le secteur 3 est conservé car les éoliennes du projet en instruction de Mesbrecourt-Richecourt sont visibles. Sur les onze éoliennes du projet éolien accordé des Nouvions, seules quatre éoliennes sont visibles et incidentes, ainsi que deux éoliennes du projet en instruction des Nouvions Extension. Les autres machines sont masquées par le relief, ou à peine perceptibles. Le parc éolien construit de Séry-lès-Mézières est masqué par le relief, ce qui entraîne la suppression du secteur 5. Le parc éolien construit de Ribemont est également entièrement masqué par le relief, mais les éoliennes du projet de Ribemont, plus proches du hameau, sont elles bien visibles. Le secteur 6 reste donc inchangé. Le secteur 7 est inchangé, car les éoliennes du parc éolien de Villers-le-Sec sont visibles.

Dans le périmètre de 5 à 10 km, tous les parcs et projets éoliens sont masqués par le relief. Il n'y a donc aucune éolienne visible à plus de 5 km.

L'indice de densité, entre l'étude théorique et l'étude réelle n'a pas bougé. Ce qui a un sens mathématique, car c'est un rapport, mais qui est non sens total du point de vue paysager. En effet, le cumul angulaire est passé de 171° à 73°, et le nombre d'éoliennes a chuté. On ne peut donc clairement pas affirmer que la densité de l'éolien autour du hameau est la même dans les deux cas. Cela conforte le fait de ne pas prendre en compte ce seuil d'alerte. Le cumul angulaire, passé de 171° à 73°, n'atteint plus le seuil d'alerte. Le plus grand espace de respiration est plus important en réel qu'en théorique, puisqu'il passe de seulement 50° à 132°. Le seuil d'alerte reste toutefois activé.

Le projet éolien est implanté en continuité d'un parc éolien existant qui n'est pas visible depuis ce hameau. Par conséquent, depuis ce point de vue, il contribue à réduire le plus grand espace de respiration. Sans le projet, cet angle serait de 150°, au lieu de 130° actuellement. Cependant, le seuil d'alerte serait toujours atteint. Le projet s'inscrit donc dans un contexte éolien considéré comme déjà saturé. La réalité du terrain atténue fortement cette conclusion, et les vues ci-dessous ne mettent pas du tout en évidence une situation d'encerclement marquée.